



ARBITRE

DEMANDE DE LICENCE DE FOOTBALL - SAISON 2026 - 2027



Nom du club* : N° d'affiliation du club* :

A remplir intégralement

En cas de première demande, fournir une photo d'identité

IDENTITÉ

NOM* : NOM naissance : Sexe* : M ☐ F ☐

PRÉNOM* : Nationalité* :

Né(e) le* : / / à CP* : Ville de naissance* :

Adresse (1)* :

CP* : Ville* :

Pays de résidence* :

Téléphones : fixe mobile*

Email* (1) :

(1) Je fournis (ou mon représentant légal) une adresse postale et une adresse électronique auxquelles me seront envoyées des communications officielles notamment celles prévues par le règlement disciplinaire de la FFF ainsi qu'un lien pour activer mon espace personnel sécurisé (Mon compte FFF - <https://mon-compte.fff.fr>) afin de prendre connaissance de mes éventuelles sanctions disciplinaires. A défaut, j'accepte expressément que les adresses de mon club soient utilisées pour mes communications officielles

DERNIER CLUB QUITTÉ (obligatoire en cas de changement de club)

Saison : - Nom du club :

Fédération étrangère le cas échéant :

Motif de changement de club :

DOSSIER MÉDICAL

Dossier médical spécifique pour les arbitres

(se référer à la partie correspondant à votre situation)

AUTO-QUESTIONNAIRE MÉDICAL (UNIQUEMENT si votre situation le nécessite - cf DMA)

Vous devez répondre au questionnaire de santé qui vous concerne sur le DMA et attester de vos réponses ci-dessous.

Par la présente, le bénéficiaire (et son représentant légal pour les mineurs) confirme(nt) avoir pris connaissance du questionnaire et atteste(nt) avoir* :

- ☐ Répondu **NON** à toutes les questions ;
☐ Répondu **OUI** à une ou plusieurs question(s) ; *Dossier Médical Arbitrage à fournir*

ASSURANCES

Je reconnais (ou mon représentant légal si je suis mineur) avoir pris connaissance, dans le document fourni au verso de la présente demande ou sur ce lien <https://fff.fr/e/ass/8600.pdf>, par ma Ligue régionale et mon club* :

- des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût,
- de la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer,
- de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires (cocher obligatoirement l'une des deux cases ci-dessous) :

☐ Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur.

OU BIEN ☐ Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.

LICENCIÉ MINEUR : SIGNATURE

Le représentant légal autorise le bénéficiaire de cette demande à prendre une licence au sein de ce club dans les conditions énumérées dans le présent document (notamment celles relatives aux assurances) ainsi que la création d'un espace personnel.

Le représentant légal certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.

Représentant légal du demandeur :

Nom, prénom* :

Signature*

LICENCIÉ MAJEUR : SIGNATURE

Le demandeur certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.

Demandeur* :
Signature*

REPRÉSENTANT DU CLUB : SIGNATURE

Je certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes et engage la responsabilité du club.

Nom, prénom* :
Le* / / Signature* :

OFFRES COMMERCIALES

Je souhaite être informé(e) d'offres exclusives, sélectionnées pour moi, par la FFF ☐

Je souhaite être informé(e) d'offres préférentielles de la part des partenaires officiels de la FFF ☐

COORDONNÉES

Les coordonnées du demandeur sont susceptibles d'apparaître sur les annuaires et/ou les sites internet de la FFF, des Ligues ou des Districts. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case ☐

(*) Champs obligatoires.

Vos données sont collectées par la FFF comme responsable de traitement aux seules fins de gestion de votre demande de licence. Pour plus d'informations sur le traitement de vos données et sur vos droits, consultez notre Politique de confidentialité dédiée : <https://www.fff.fr/e/1/RGPD.pdf>

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football

RAPPEL DES GARANTIES INCLUSES DANS L'ASSURANCE DE LA LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA LIGUE

1. RESPONSABILITÉ CIVILE (GENERALI n° AU203330)

RESPONSABILITÉ CIVILE VIS-À-VIS DES TIERS

Garanties	Montants	Franchises
Dommages corporels, matériels et immatériels confondus / an	20 000 000 €	
(tableau des garanties disponible dans son intégralité dans la notice d'information sur www.helmatt-sport.com , rubrique téléchargements, Ligue Auvergne Rhône-Alpes)		

RESPONSABILITÉ CIVILE AVANT LIVRAISON

Garanties	Montants	Franchises
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus :	20 000 000 € / année d'assurance	
DONT :		
› Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail - maladies professionnelles	5 000 000 € / année d'assurance quel que soit le nombre de victimes	NEANT
› Dommages matériels et immatériels consécutifs, DONT :	15 000 000 € / sinistre	NEANT
- Dommages causés aux biens des préposés	50 000 € / sinistre	800 €
› Dommages causés aux biens confiés et/ou prêtés (dommages matériels et immatériels consécutifs)	150 000 € / sinistre	NEANT
› Dommages relevant de la Responsabilité Médicale	8 000 000 € / sinistre et 15 000 000 € / année d'assurance	NEANT
› Dommages immatériels non consécutifs (y compris les conséquences des manquements à l'obligation résultant des dispositions de l'article L. 321-4 du code du Sport)	2 000 000 € / année d'assurance	1 500 € / sinistre
› Atteinte à l'environnement accidentelle	1 000 000 € / année d'assurance	NEANT
› Occupation temporaire de locaux - dommages matériels et immatériels consécutifs	2 000 000 € / sinistre	NEANT
› Responsabilité civile vestiaire non sportif	30 500 € / sinistre	100 € / sinistre

RESPONSABILITÉ CIVILE APRÈS LIVRAISON

Garanties	Montants	Franchises par sinistre
Pour l'ensemble des dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) :	2 000 000 € / année d'assurance	500 €, y compris au titre des Corporels
DONT :		
› Dommages immatériels non consécutifs	350 000 € / année d'assurance	1 000 €

DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS

Seuil d'intervention : 500 €
Les montants de prise en charge figurent intégralement dans la notice d'information.

3. PROTECTION JURIDIQUE (CFDP n° 68GSLFR000/07)

Au bénéfice des personnes physiques (licenciées) et des personnes morales (Ligue, Districts, Clubs) : accompagnement juridique et psychologique ainsi que prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques dans le cadre de la pratique sportive. La notice d'information complète est disponible sur www.helmatt-sport.com, rubrique téléchargements, Ligue Auvergne Rhône-Alpes.

Document non contractuel à caractère informatif, les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour en connaître le détail, reportez-vous aux notices d'information sur www.helmatt-sport.com, rubrique téléchargements, Ligue Auvergne Rhône-Alpes.



Helmatt SPORT est une marque d'Helmatt
immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07000475
3, boulevard Richard Lenoir - 75011 PARIS
01 44 73 46 46 - www.helmatt-sport.com



Protection Juridique Indépendante

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football

SOUSCRIPTION DES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES PROPOSÉES DANS LA DEMANDE DE LICENCE

Compte tenu de votre situation personnelle, les garanties précédentes (Individuelle Accident : Formule A) peuvent vous paraître insuffisantes, c'est pourquoi nous vous donnons la possibilité de souscrire individuellement des garanties complémentaires directement auprès d'Helmatt SPORT sur www.helmatt-sport.com.

Garanties complémentaires	Capitaux Décès	Capitaux Invalidité	Indemnités journalières	Tarif
Formule B - Garantie 1 ✕ Formule C - Garantie 2 ✕ (1) À compter du 22 ^e jour et pendant 365 jours vient en remplacement des montants de la Formule A	Formule A + 25 % Formule A + 50 %	Formule A + 25 % Formule A + 50 %	20 € / jour (1) 24 € / jour (1)	40 € / an 80 € / an
Formule D - Garantie Renforcée "Spécial Invalidité" À partir de 33 % de taux d'invalidité, capital de référence porté à : (exemple : si invalidité de 40 %, indemnité de 48 000 €)		120 000 €	-	21 € / an
Formule E - Garantie arrêt de jeu niveau 1 Indemnités journalières à compter du 5 ^e jour et pendant 365 jours (*) Formule F - Garantie arrêt de jeu niveau 2 Indemnités journalières à compter du 5 ^e jour et pendant 365 jours (*) Formule G - Garantie arrêt de jeu niveau 3 Indemnités journalières à compter du 5 ^e jour et pendant 365 jours (*) Formule H - Garantie arrêt de jeu niveau 4 Indemnités journalières à compter du 5 ^e jour et pendant 365 jours (*) (*) vient en cumul des garanties de la Licence (Formule A)			8 € / jour 12,50 € / jour 16 € / jour 23 € / jour	22 € / an 35 € / an 44 € / an 56 € / an

SAISON 2026/2027 NOUVELLE PLATEFORME ASSURANCE LICENCIÉS

Complétez votre protection en 3 clics !

Augmentez votre niveau de couverture globale

Augmentez vos plafonds d'indemnités en cas d'interruption d'activité

Renforcez votre niveau de couverture en cas d'invalidité permanente

Achetez vos garanties complémentaires sur
www.helmatt-sport.com



Si vous ne souhaitez pas souscrire en ligne, retrouvez le formulaire de souscription dans la rubrique téléchargements de www.helmatt-sport.com.

Document non contractuel à caractère informatif, les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour en connaître le détail, reportez-vous aux notices d'information sur www.helmatt-sport.com, rubrique téléchargements, Ligue Auvergne Rhône-Alpes.



Helmatt SPORT est une marque d'Helmatt
immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07000475
3, boulevard Richard Lenoir - 75011 PARIS
01 44 73 46 46 - www.helmatt-sport.com



Protection Juridique Indépendante